

BOURGES À VÉLO



LE PLAN



INFOS PRATIQUES

+ D'INFOS : WWW.VILLE-BOURGES.FR

CARTE D'ACCÈS AUX VÉLOSTATIONS
POLICE MUNICIPALE • 5 RUE GUILLAUME DE VARYE
> 02 48 27 55 20

LOCATION DE VÉLO
WWW.AGGLBUS.COM

ACCÈS AUX BORNES DE RECHARGE POUR
VÉHICULES ÉLECTRIQUES
WWW.ECAR18.FR



LIBRE COMME L'AIR

ÉCOLOGIQUE, BON POUR LA SANTÉ,
PRATIQUE ET ÉCONOMIQUE,
LE VÉLO EST LE MODE DE TRANSPORT URBAIN IDÉAL.

Pour que tous les Berruyers puissent se déplacer facilement, le réseau d'aménagements cyclables se développe progressivement pour relier les différents quartiers de la ville et permettre de favoriser les déplacements non polluants.



LA ROCADÉ VERTE

Un réseau de pistes dédiées uniquement aux cyclistes et aux piétons a été créé. Large de 3,50 mètres, ce circuit traverse le plus possible les espaces naturels.

Plus de problème de stationnement, d'embouteillages, de pollution : la rocade verte est un moyen simple et rapide de se déplacer dans toute la ville à vélo.

RECHARGER SON VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



Les abonnés au réseau «ecar» peuvent recharger leur vélo sur les bornes de recharges destinées aux voitures (localisation sur le site www.ecar18.fr)

DES NOUVEAUTÉS DANS LE CODE DE LA ROUTE



Les vélos sont autorisés à rouler dans les 2 sens de circulation dans certaines rues à sens unique. Les voies concernées sont indiquées par un panneau spécifique.



«CÉDEZ-LE-PASSAGE CYCLISTES»

Aux feux tricolores équipés de ces panneaux, le cycliste se comporte comme à un «cédez-le-passage» classique et peut franchir l'intersection sans attendre que le feu passe au vert.

KAPPEL : après 8 ans, il est interdit de rouler sur les trottoirs. Par ailleurs dans les aires piétonnes, le cycliste doit rouler à l'allure du pas. Il est important de bien respecter ces consignes pour cohabiter en toute sécurité avec les piétons.

SE GARER

Pour garer votre vélo, des arceaux sont répartis à proximité de tous les équipements publics et dans les zones les plus fréquentées (**emplacement des arceaux sur www.ville-bourges.fr**).

Deux consignes à vélos sécurisées de 20 places sont accessibles. L'une est à la gare et la seconde sur la zone d'activités de Lahitolle, à proximité de l'IMEP. Pour accéder à ces espaces fermés et sécurisés, une carte d'abonnement est à retirer auprès de la Police Municipale.

Des consignes à vélos individuelles commencent à être déployées à travers la ville.

Après la médiathèque et le quartier des Gibjoncs, c'est au lac d'Auron que vont être déployés les prochaines consignes, à fermer avec son propre antivol.

LOUER UN VÉLO

Vous pouvez louer pour 1 mois, 3 mois ou 6 mois un vélo à assistance électrique ou un vélo classique auprès d'AggloBus. Pour vérifier la disponibilité d'un vélo, vous pouvez contacter AggloBus par téléphone au 02 48 50 82 82 ou venir à l'espace Cycloplus au 23 rue Théophile Lamy à Bourges.

Toutes les informations pratiques (prix, documents administratifs nécessaires, horaires d'ouverture...) sur le site www.agglobus.com

PROTÉGEZ VOTRE VÉLO...



3 RÈGLES D'OR

- J'attache toujours mon vélo : même pour une courte durée ou dans un endroit peu fréquenté.
- J'utilise un antivol en U haute sécurité et j'évite les câbles.
- J'accroche mon vélo à un point fixe, en priorité le cadre, à au moins 50 cm du sol.

VÉLO VOLÉ CHERCHE PROPRIÉTAIRE

40% des vélos volés sont retrouvés mais ne peuvent pas toujours être restitués à leur propriétaire faute d'identification.

La solution est simple : faire graver sur le cadre de votre vélo un numéro unique, référencé dans un fichier national avec vos coordonnées : **LE BICYCODE.**

> Rendez-vous chez l'opérateur Bicycode le plus proche en trouvant sa localisation sur : www.bicycode.org (rubrique « Où faire marquer son vélo ? »)



